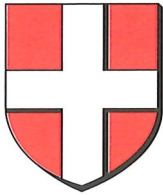


**MAIRIE**  
de  
**MOMMENHEIM**

67670



Tél. : 03.88.51.62.05  
22, rue du Général de Gaulle  
E-mail : mairie@mommenheim.fr  
www.mommenheim.fr

Le Maire de la Commune de MOMMENHEIM,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** le Code de la Voirie Routière,  
**Vu** la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,  
**Vu** l'organisation de la cérémonie « Fête de la Victoire » le mercredi 8 mai 2026,  
**Considérant** que cette cérémonie nécessite une réglementation de la circulation ainsi que du stationnement dans la rue du Général de Gaulle du n°10 jusqu'au n°22,

**ARRETE**

- Article 1** : En raison de l'organisation de la cérémonie « Fête de la Victoire » et afin d'assurer la sécurité des participants et du public, **la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits** :
- **le jeudi 8 mai 2026 de 10h à 12h dans la rue du Général de Gaulle du n°10 jusqu'au n°22 et la rue des Juifs.**
- Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours ainsi qu'aux véhicules participant à la manifestation.*
- Article 2** : La signalisation correspondante à cette interdiction sera mise en place par la Commune de Mommenheim représentée par son Maire.
- Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.
- Article 4** : Le Comité organisateur de cette manifestation prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer, le cas échéant, l'accès aux riverains et l'intervention des moyens de secours.
- Article 5** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
  - M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
  - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,
  - M. le Président du SDIS du Bas-Rhin,
  - les riverains.

Fait à MOMMENHEIM, le 20/04/2026.

